

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23 juin 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2025- 061</p>
--	--	---

**Convention de partenariat relative à la création, la reprise et la croissance d'entreprises
entre la CAESE et Initiative Essonne pour l'année 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Séverine RAMÉ (13).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU la convention signée le 22 novembre 2022 avec la Région Île-de-France autorisant la CAESE à attribuer des aides sur le fondement du régime d'aides « Politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » défini et mis en place par la Région,

VU la convention de partenariat relative à la création, la reprise et la croissance d'entreprises entre la CAESE et Initiative Essonne pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT que la plateforme Initiative Essonne est une association loi 1901 ayant pour mission de financer les projets de création, de reprise et de développement d'entreprises par le biais de prêts d'honneur (prêts personnels à taux 0 % sans garantie) permettant de faciliter l'obtention de prêts bancaires et d'accompagner les entrepreneurs par une expertise économique et financière ainsi que par la mobilisation des compétences économiques locales (comités d'experts, parrainage),

CONSIDÉRANT qu'Initiative Essonne, comme les 207 plateformes nationales adossées à Initiative France, constitue le premier réseau associatif de soutien aux entrepreneurs,

CONSIDÉRANT qu'en 2024, l'action sur l'Agglomération s'est caractérisée par :

- 8 projets de création-reprise expertisés et accordés en comité donnant lieu à 7 projets concrétisés sur les communes d'Angerville, Étampes, de Bouville et Chalo-Saint-Mars,
- 135 000 € de prêt à taux zéro accordés permettant aux entrepreneurs de lever 694 008 € auprès des banques et que 980 508 € ont été injectés dans l'économie du territoire,
- 19 emplois créés ou maintenus.

CONSIDÉRANT que les ressources de l'Association Initiative Essonne sont constituées d'une part de son fonds d'accompagnement permettant la mise en œuvre de son action auprès des entrepreneurs et d'autre part de son fonds de prêt permettant l'octroi de prêts d'honneur aux entrepreneurs. Les ressources d'Initiative Essonne proviennent en partie de l'adhésion des EPCI qui prennent la forme d'une contribution au fonds d'accompagnement de l'Association,

CONSIDÉRANT que depuis 2015, la CAESE soutient l'activité d'Initiative Essonne sur le territoire en cotisant à l'Association et sur la base d'une convention de partenariat annuelle. Le montant de cette cotisation est calculé à hauteur de 0,20 € par habitant soit 11 132 € pour l'année 2025 (55 662 habitants)

CONSIDÉRANT que le renouvellement de ce partenariat permettra :

- De valoriser et poursuivre l'action de la CAESE en matière de soutien à l'entrepreneuriat local (communication numérique, communiqués de presse, organisation d'événements),
- D'affirmer l'action de développement économique de la CAESE au service de la création d'emplois locaux,
- De pérenniser l'étroite association de la CAESE au fonctionnement de la plateforme.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à soutenir l'action d'Initiative Essonne sur l'Étamais,

APPROUVE la convention de partenariat établie pour l'année 2025,

DÉCIDE DE VERSER à Initiative Essonne une cotisation à hauteur de 11 132 € pour 2025,

AUTORISE le Président à signer ladite convention,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...